

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 22 Octobre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

22107614- VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D1. du 19/10/2019

Courriel du 14/10/19 de Viking club Paris demandant le report de la rencontre (*motif : Gymnase non disponible par la municipalité*) et réception de l'attestation municipale après le vendredi 17h00 (*merci de préciser le jour et horaire des matchs pour toute la saison*).

La commission reporte la rencontre le 21/12/2019. Prévenir l'équipe adverse.

22107626- VSG FUTSAL 1 / VIKING CLUB DE PARIS 1 Futsal D1. du 01/11/2019

Courriel du service des sports de Villeneuve St Georges du 21/10/19, nous informant de la fermeture du gymnase le 1^{er} novembre.

La commission vous rappelle :

-Que votre terrain est suspendu et que la rencontre doit être jouée dans un gymnase hors de la commune.

-Que nous sommes dans l'attente du lieu de la rencontre (pour notre réunion du 29/10/19)

22107633- VSG FUTSAL 1 / CAL 94 FUTSAL 1 Futsal D1. du 8/11/2019

Courriel du FUTSAL SUCY CLUB nous confirmant la mise à disposition du **gymnase du Fort situé 33 Av.du Fort 94370 Sucy en brie pour disputer la rencontre précitée à 21h00.**

Accord de la commission. Prévenir l'équipe adverse.

22107616- RUNGIS FUTSAL 2 / CAL 94 FUTSAL 1 Futsal D1. du 21/10/2019

Courriel du 18/10/19 de RUNGIS FUTSAL proposant la date du 28/10/19 pour disputer la rencontre. **Accord de la commission.** Prévenir l'équipe adverse.

22107619- CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 Futsal D1. du 25/10/2019

Demande de modification via footclubs acceptée par le club adverse.

Accord des deux clubs, la commission note que cette rencontre aura lieu le 09/12 à 21h15 au gymnase ISSAURAT.

22107627- VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D1. du 07/11/2019

Courriel du 16/10/19 du service des sports de la municipalité de Villejuif nous informant de l'indisponibilité du gymnase Boniface du 21/10 au 07/11/19.

La commission reporte la rencontre au 05/12/19. Prévenir l'équipe adverse

FUTSAL D2

22058985- CHEVILLY LARUE ELAN 2 / NOGENT US 94 2 Futsal D2. du 18/10/2019

Courriel (*non officiel – la prochaine fois il ne sera pas traité*) de Chevilly Larue du 15/10/19 et attestation municipale d'indisponibilité du gymnase.

Accord des deux clubs, la commission note que la rencontre aura lieu le 23/10/19. Prévenir l'équipe adverse.

22058992 –BOISSY UJ / BOISSY UJ 2 Futsal D2 du 25/10/19

Courrier du club de Boissy UJ du 21/10/19. La Commission reporte la rencontre au 30/11/19

Rappel

22058902 - B2M FUTSAL 3 / VIKING CLUB PARIS 1 du 26/10/2019 – Futsal D1

La commission reprogramme ce match le 30/11/2019.